

Naturellement accueillante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT No 888

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

1. QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance extraordinaire du 12 mai 2021 le règlement numéro 888 décrétant un emprunt et une dépense de 400 000\$, remboursable en 10 ans, pour des travaux d'immobilisation au Mont-Avalanche.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	16 avril 2021
Dépôt du projet de règlement:	16 avril 2021
Adoption du règlement:	12 mai 2021
Convocation au registre de signatures :	20 mai au 3 juin 2021
Approbation du MAMH :	8 octobre 2021
Avis de promulgation :	8 octobre 2021

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,

ce 8e jour d'octobre 2021,

Marie-Hélène Gagné

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 8e jour d'octobre 2021, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8º jour d'octobre 2021.

Marie-Hélène Gagné

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe